

APPEL D'OFFRES

PROJET : Services professionnels (architecture et ingénierie) pour les plans et devis de la nouvelle caserne du Service de Sécurité Incendie et surveillance de chantier

N° DOSSIER : DG-BP-2021-006

La Ville de Varennes désire recevoir des offres de services professionnels (architecture et ingénierie) pour les plans et devis de la nouvelle caserne du Service de Sécurité Incendie et de surveillance de chantier, sise au 1860, route Marie-Victorin à Varennes.

Un contrat de services professionnels et de surveillance de chantier sera octroyé à une firme unique s'étant adjointe à des professionnels sous-traitants ou un consortium.

Ce contrat clé en main comprend, sans s'y limiter, la conception des plans et devis à 100 % à partir des plans réalisés à 50 %, la préparation des documents d'appel d'offres pour la construction et la surveillance de chantier.

Le gestionnaire de projet est responsable de la coordination avec tous les intervenants et les professionnels de façon à assurer l'exécution et la réalisation complète du projet.

Le dépôt des plans et devis devra obligatoirement être fait au plus tard le 8 juillet 2022.

Tel que stipulé à la section 7.00 du Formulaire de Soumission, le soumissionnaire devra s'assurer d'inclure l'ensemble des documents demandés par la Ville. À défaut de fournir l'un des documents demandés pourrait entraîner le rejet de sa soumission.

Les documents nécessaires à la préparation d'une soumission seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO au www.seao.ca à compter du **25 novembre 2021**.

Pour être autorisé à soumissionner chaque soumissionnaire doit obligatoirement visiter les lieux d'exécution du Contrat. Les visites sont individuelles et ont lieu entre le **29 novembre** et le **10 décembre 2021**. À cet effet, le soumissionnaire doit prendre rendez-vous au plus tard le **7 décembre 2021** avec le représentant du dossier.

L'analyse des soumissions est faite à l'aide du système d'évaluation qualitative et quantitative prévu au présent document d'appel d'offres. Pour être retenue, une soumission doit obtenir un minimum de soixante-dix (70) points au niveau de l'évaluation qualitative. Les enveloppes contenant l'annexe 2.00 – Bordereau de prix du Formulaire de Soumission des firmes retenues seront ouvertes par le comité d'évaluation. Les enveloppes des prix des soumissionnaires non retenus leur seront retournées sans avoir été ouvertes. Le contrat sera octroyé à la firme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final.

De plus, les soumissions devront être déposées en six (6) exemplaires (1 original et 5 copies) et être accompagnées également des documents suivants :

L'original de la garantie de soumission représentant au moins 10 % du montant total de la soumission (avant taxes) émise sous l'une ou l'autre des formes suivantes :

- un chèque certifié, un mandat-poste ou une traite bancaire, tiré d'une Institution Financière et fait à l'ordre du DONNEUR D'ORDRE. Cette garantie doit être encaissable au Québec, sur demande;
- un cautionnement émis par une Institution Financière et établi sans réserve en faveur du DONNEUR D'ORDRE, conforme au modèle reproduit à l'annexe 4.01 A du Formulaire de Soumission;
- une lettre de garantie irrévocable émise par une Institution Financière, conforme au modèle reproduit à l'annexe 4.01 B du Formulaire de Soumission. Elle doit être encaissable au Québec, sur demande. Le DONNEUR D'ORDRE doit en être bénéficiaire.

Pour toute information supplémentaire, veuillez prendre connaissance de tous les documents avant de demander des précisions et soumettre vos questions par courriel à l'adresse bureau.projets@ville.varennes.qc.ca. Les soumissionnaires sont invités à transmettre leur demande de renseignement dans les 7 jours de la publication de l'avis d'appel d'offres.

Les soumissions doivent être présentées dans une enveloppe scellée et identifiée au nom du projet et de votre entreprise et déposées à la réception de l'hôtel de ville, 175, rue Sainte-Anne, Varennes (Québec), J3X 1T5, **avant 14 h 00, jeudi le 6 janvier 2022**. Les soumissions seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture à la salle du Conseil de la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

La Ville de Varennes ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ne pourrait encourir aucune responsabilité, ni devoir assumer aucun frais d'aucune sorte à l'égard des soumissionnaires. De plus, une fois passées la date et l'heure d'ouverture, les soumissions déposées ne pourront plus être retirées.

Donné à Varennes, le 23 novembre 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,



Me Marc Giard, OMA